

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

RELEVÉ DE DECISIONS du Conseil d'Administration du 24 et 25 novembre 2004

- Campus de Schoelcher -

(CE RELEVÉ EST DONNÉ À TITRE D'INFORMATION ET NE CONSTITUE PAS LE PV DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

Le Président ouvre la séance à 9h30 après avoir constaté le respect du quorum (44/60). Il informe les membres du Conseil des procurations enregistrées pour cette séance puis souhaite la bienvenue au Vice-Président du CUR de la Guyane, Monsieur Olivier HENRY, qui assiste à son premier Conseil d'Administration.

Le Président évoque la particularité de ce Conseil d'Administration, organisé sur deux jours, où les administrateurs seront appelés à se prononcer sur de nombreux projets engageant l'avenir de l'Université tels que : le LMD, le contrat quadriennal, la refondation ainsi que le Budget primitif 2005.

Il informe le Conseil des mesures prises à la suite des dégâts subis par les Antilles après les pluies torrentielles de ces derniers jours et insiste particulièrement sur le pôle Guadeloupe qui a souffert récemment d'un séisme de magnitude 6.3 sur l'échelle de Richter.

Le Président présente un état des inscriptions pour la rentrée 2004 soit : 11.603 étudiants régulièrement inscrits, dont 4.970 pour le pôle Guadeloupe, 1.321 pour le pôle Guyane et 5.312 pour le pôle Martinique. Les diplômés de l'année 2002/03 ont tous été édités, précise-t-il, ils ont été soumis aux différents Recteurs pour signature. Les diplômés de l'année 2001/2002 sont en cours d'édition.

Le Président poursuit en rappelant les échéances politiques de l'année 2005, notamment : en janvier, le renouvellement des collèges IATOS et enseignants aux Conseils de l'UAG, en février 2005 l'élection du Doyen de la Faculté de Médecine, en mars 2005 l'élection des Doyens des UFR SEN, Droit et Economie de la Martinique et LSH, en mai 2005 le renouvellement du collège étudiants aux Conseils de l'UAG puis enfin, en juin 2005, celle du Directeur de l'IUT...

L'ordre dans lequel ont été traitées les questions à l'ordre du jour a été modifié.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 25 MARS 2004

Sous réserve de quelques modifications de forme : *le procès-verbal du CA du 01 et 02 juillet 2004 est adopté.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-046	Ne prend pas par au vote	01
	Abstention	04
	Contre	03
	Pour	36

POINT 2 : APPROBATION DES PROPOSITIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 22 NOVEMBRE 2004

Le Vice-Président du Conseil Scientifique (CS), Max LOUIS, présente le relevé de propositions du CS tenu le 22 novembre 2004 en 11 points :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2004 ;
2. Répartition des crédits dans le cadre de l'appel d'offres 2005 : politique contractuelle de recherche scientifique : 62.625,86 € ; échanges inter-pôles : 24.984,58€ ; soutenances de thèses et stages de doctorants : 18.869,08€ ; BQR : 70.160,08€ dont 17.660€ pour les actions spécifiques ; 16.000€ pour les colloques ; 36.500,08€ pour les publications ; missions d'échanges scientifiques 33.339,30€ ;
Validation des critères de répartition : elles s'effectueront pour 50% en fonction du nombre d'enseignants-chercheurs de l'équipe et 50% en fonction du nombre de demandes à l'exception de l'axe 1 (demandes individuelles pour l'installation des collègues nouvellement intégrés aux équipes d'accueil) ;
Validation des propositions de répartitions présentées par la section permanente et décision d'allouer 1.000€ au SCD au titre de la rubrique Actions Spécifiques ;
3. Création d'une commission de réflexion sur la politique éditoriale de l'UAG ;
4. Présentation du bilan recherche du contrat quadriennal 2002-2005 par Département Scientifique lors du prochain CS
5. Présentation demandée d'un bilan chiffré et écrit de la politique de l'Ecole Doctorale
6. Validation de la déclaration de politique scientifique, véritable contrats d'objectifs elle devra s'accompagner d'un volet évaluation et d'un volet valorisation ;
7. Validation de la transmission des dossiers de demandes de reconnaissance pour le contrat 2006-2009 au Ministère ;
8. Décision d'attribuer un nom à l'Ecole Doctorale (proposition au prochain CS) ;
9. Recherche d'un partenariat RFO - Carbet des sciences - UAG pour valoriser les recherches menées par les doctorants dans l'émissions « matin péyi » ;
10. Proposition des membres du jury de thèses pour l'attribution de deux prix de thèse ;

11. Décision de joindre un volet documentation scientifique au dossier recherche déposé au Ministère ;

Après une série de questions-réponses puis un débat sur la politique scientifique de l'établissement, le Président soumet à l'approbation du Conseil le relevé de propositions du CS du 22 novembre 2004 qui est approuvé.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-047	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	09
	Contre	00
	Pour	35

Le Président rappelle que la déclaration de politique scientifique est un premier pas qui fera l'objet de navettes avec la DES et le Ministère jusqu'à signature du contrat fin 2005.

POINT 3 : APPROBATION DES PROPOSITIONS DU CEVU DU 23 NOVEMBRE 2004 (DONT L'ARCHITECTURE DU LMD)

Le VP CEVU propose de scinder sa présentation en deux points, le relevé de propositions du CEVU du 23 novembre 2004 et dans un second temps, le LMD. Le relevé de propositions comporte 6 points :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CEVU du 30 juin 2004 ;
2. Diplômes :
 - pour les DU de la Faculté de Médecine : le DU « Implantologie » reçoit avis défavorable motivé ; le DU de « Traumatologie du sport » reçoit un avis favorable ; le DU « Urgences chirurgicales » est reporté à une prochaine séance (2 dossiers présentés au lieu d'un seul) ; quatre nouveaux dossiers de DU sont proposés le jour même, aucune analyse ne peut être présentée, ils sont donc reportés (« DIU Sub Aquatique et Hyperbare », « DU Psychopathologie du Bébé », « DU de Therapie comportementale », « DU de médecine de rééducation ») ;
 - partenariat UAG (SUEPFC) / Paris XII pour un projet d'ouverture d'une licence IUP « management de projet, de dispositifs et d'organisation » (option espaces sociaux dans les organisations du travail) : avis favorable ;
 - Diplôme Universitaire pour le SUEPFC : dossier non encore complet de mise en œuvre d'un DU de techniques immobilières (DUTIM) : accord pour poursuivre les démarches ;
3. La politique des Diplômes Universitaires à l'UAG :
Débat sur la nécessité d'un cadrage général au vu du nombre de dossiers traités, un projet sera soumis au prochain CEVU ;
4. Echange inter-universitaires :
Pour faciliter et coordonner la mobilité des étudiants, dans le cadre d'échange inter-universitaire, le BRI soumet à l'approbation du CEVU un cadre de mise en œuvre de ces échanges. Une modification de l'article 19 du Règlement Général du Contrôle des Connaissances (RGCC) validée permettra désormais à ces étudiants de bénéficier du régime spécial.
5. Validation des propositions des commissions FSDIE « Aide Sociale » et « Aide aux projets », en y incluant l'attribution sous réserve faites au CDSU Guyane:
6. Modification des points 6/ et 8/ de la note relative aux traitements des exonérations ;

Après quelques questions-réponses, le Président soumet les propositions du CEVU du 23 novembre 2004 hors LMD aux membres du Conseil qui les approuvent à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-048	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

Le Président informe le Conseil de la visite du Recteur de Guyane, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, récemment nommé, qui tient à saluer les membres du Conseil d'Administration de l'UAG et se dit très heureux de sa nouvelle qualité de Chancelier. Il insiste sur l'intérêt qu'il portera au développement des relations internationales vers les Caraïbes et l'Amérique du sud et sur l'importance que prend à ses yeux le chantier de la « refondation » et en particulier l'application du principe de la parité qui fait déjà l'objet d'un consensus au sein du Conseil d'Administration.

Après ces quelques mots, le Conseil reprend ses travaux.

Le Président introduit le débat sur les projets relatifs au LMD. La récente visite au Ministère a fait l'objet de premières remarques transmises aux différents groupes de travail. Il s'agit d'établir un rapport d'étape à faire remonter le 1^{er} décembre au plus tard au Ministère. Ce rapport fera l'objet de navettes, il rappelle qu'un groupe d'experts viendra apprécier le projet et permettra d'affiner encore la préparation d'un texte final.

Le Vice-Président du CEVU présente le pré-rapport, fait quelques observations générales puis entre dans le débat par domaines. Il rappelle le calendrier : 1^{er} décembre, 1^{er} jet de l'offre de formation ; travail des différents groupes sur les maquettes en tenant compte des notes de cadrage ; en février 2005, 2^{ème} entrevue avec le Ministère et réajustement ; préparation des dossiers d'habilitation avec une remontée au Ministère pour la rentrée 2005.

Après plusieurs questions-réponses et un long débat entrecoupé par la pause repas, le CA prend acte de l'avancée du projet de LMD et du document qui sera adressé à la DES.

POINT 4 : CONTRAT QUADRIENNAL :

a) Bilan du contrat en cours;

Le Président rappelle les éléments du bilan à mi-parcours du contrat quadriennal déjà présenté au précédent CA : volet recherche, volet relations internationales, volet politique documentaire et volet NTIC. Il propose aujourd'hui d'aborder : le volet formation continue, quelques précisions sur le volet politique documentaire et enfin le volet enseignement à distance (EOAD).

Il rappelle que pour le 30 novembre doit être adressé au ministère la déclaration de politique générale. Il propose de préparer une fiche spécifique pour chaque axe de cette politique.

▪ La formation continue :

La Directrice du SUEPFC, Madame MORAVIE, présente un bilan sur la restructuration et le développement de la formation continue qui s'articulent sur une réforme des statuts de ce service commun intégrant une déconcentration des responsabilités qui se heurte toutefois à la trop faible proportion de personnels administratifs. Le développement des formations vu sous l'angle des moyens humains est freiné faute d'ingénieur de formation sur chaque pôle.

Elle insiste, en conclusion, sur la forte demande émanant des collectivités qui souhaitent une adéquation entre les formations proposées et les attentes des milieux socioprofessionnels.

▪ La documentation :

La Directrice du SCD, Madame BERNABE, souhaite compléter la présentation faite par Monsieur FAULE (Conservateur de la BU section Guadeloupe) lors du précédent Conseil d'Administration. Elle précise que le SCD se retrouve dans plusieurs volets présentés dans le contrat quadriennal, et exprime le regret de n'avoir pu changer l'actuel système d'informatisation du service faute de financement suffisant des Régions de Guadeloupe et de Guyane.

Elle précise que l'ouverture à 60 heures a été maintenue grâce à des emplois jeunes qui arrivent au terme de leur contrat ; qu'un travail conséquent a été réalisé sur l'augmentation de l'offre sur la documentation électronique (Consortium COUPERIN) ; que la formation des usagers de premières années a pu être renforcée et enfin que la formation continue des personnels de bibliothèques a pu être maintenue avec quelques difficultés.

▪ L'enseignement ouvert à distance :

Le Président présente le bilan sur le volet EOAD, transmis par Philippe HUNEL chargé de mission. Ce volet s'articule aujourd'hui essentiellement sur des actions de télé-enseignements en présentiel pour notamment la 1^{ère} année de médecine et prochainement pour la licence professionnelle patrimoine.

Il aborde l'enseignement à distance intra-UAG et extra-UAG en insistant sur la réussite du « Campus numérique PEGASUS » qui réunit six universités.

Le Président fait part de ses inquiétudes à propos des centres de santé qui n'ont pu être mis en chantier et sur la politique patrimoniale qui ne voit à ce jour aucun des projets de constructions concrétisés dans le cadre du « plan U3M ».

b) Grandes orientations du contrat 2006-2009 ;

Le Président rappelle que le contrat doit être signé en décembre 2005. Le LMD constituera le 1^{er} chapitre de ce contrat. Seront déclinés ensuite, tous les axes de la politique devant permettre la réussite du passage au LMD : le volet TIC, le volet EOAD, le volet relations internationales, le volet documentation, le volet recherche... Le dernier chapitre sera consacré à la refondation de l'UAG.

POINT 5 : POINT SUR LA REFONDATION :

Le Président aborde ce point en rappelant les différentes étapes de la réflexion jusqu'à la présentation au Ministère du document de synthèse acté par le Conseil. Il informe les membres du CA de la position du Directeur de l'Enseignement Supérieur (DES), qui affirme attendre notre contrat quadriennal en cours d'élaboration avant de proposer une solution juridique relative à l'organisation de notre établissement dans le cadre de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur de 1984.

Au cours du débat qui a suivi, plusieurs membres du Conseil donnent leur avis sur les orientations retenues dans le cadre de la refondation. Chacun distingue la réforme des statuts des Conseils Universitaires Régionaux (CUR) de celle de la représentation des trois pôles (Guadeloupe, Guyane, Martinique) dans le Conseil d'Administration.

Après plus de deux heures de débats, le Président propose au Conseil de reprendre rapidement ce point à l'ouverture du Conseil prévu demain matin.

Le cas du personnel type BU a été abordé. Il a été convenu qu'il restera géré par le SCD au vu de sa spécificité. Le cas du personnel type ASU ou ITARF fera l'objet d'un examen ultérieur.

Après quelques mots de conclusions, le Président suspend les travaux à 20h30.

Après constat du quorum (43/60), le Président ouvre la séance à 09h30.

POINT 5 : POINT SUR LA REFONDATION (SUITE)

Le Président soumet aux membres du Conseil la proposition d'un report des élections aux Conseils Centraux de l'UAG du mois de janvier au mois de mai 2005. Cette demande, si elle obtient la majorité, devra être adressée au Ministère pour être validée.

Le Président soumet cette proposition aux membres du Conseil qui l'approuvent à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-049	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

Un courrier dans ce sens partira dans les plus brefs délais au Ministère.

POINT 6 : POINTS FINANCIERS :

a) Approbation de la Décision Budgétaire Modificative N°3 :

L'Agent Comptable présente la DBM N°3 du Budget 2004 qui est arrêtée en dépense et en recettes à 999.529 €. Les crédits sont modifiés de la façon suivante :

- crédits 10 fonctionnement : + 41.229 €
- crédits 30 salaires : + 804.513 €
- crédits 20 investissement : + 153.817 €

Le Président soumet cette DBM à la délibération du Conseil qui l'approuve à l'unanimité moins une abstention.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-050	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	unanimité

b) Discussion et approbation du budget primitif 2005 :

Après une présentation politique du budget 2005 par le Président, l'Agent comptable présente techniquement ce dernier et commence par un commentaire sur les moyens de l'université, et plus particulièrement sur la dotation globale de l'université. Le diaporama qui est proposé montre que les dotations ne couvrent pas les besoins à minima.

L'université doit faire face à un déficit structurel important (environ 1,7 million €) et doit s'appuyer sur ses partenaires locaux pour assumer ses missions.

A la suite de cette explication, le budget est présenté au conseil. Il est équilibré en dépenses et recettes à 12.094.512 € dont 6.684.534 en crédits 10 fonctionnement incluant 300.000 € de crédits d'amortissements, 2.214.421 en crédits 20 investissement, et 3.495.657 en crédits 30 salaires. Les types de crédits représentent les masses limitatives votées par le conseil.

Le Président soumet à la délibération le Budget 2005. Le conseil l'adopte le budget à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-051	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	unanimité

Afin de faciliter la poursuite des opérations déjà engagées en 2004 sur l'exercice 2005, le conseil d'administration sur proposition du Président, décide d'autoriser le reports des crédits non consommés aux principes suivants :

- Report global des crédits de l'UB Recherche ;
- Report global des crédits de l'UB Patrimoine ;
- Report des crédits 30 : salaires des composantes ;
- Reliquats des crédits 20 : investissements engagés non mandatés des composantes.

Ces reports seront présentés avec la DBM1 du budget 2005.

Les membres du Conseil approuvent ces reports à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-052	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

c) Décharge de responsabilité :

L'Agent comptable souhaite que le Conseil se prononce sur une décharge de responsabilité à l'encontre du régisseur de l'UFR Sciences Juridiques et Economiques après un vol de nuit, de la régie de cette composante, pour un montant de 131,25€.

Le Président soumet cette décharge de responsabilité à la délibération du Conseil qui l'approuve.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-053	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

d) Approbation de tarifs de l'UAG :

Sont concernés les tarifs de locations de salles, les tarifs de photocopies, les abonnements aux revues du GEREK et les stages.

Le Président soumet ces différents tarifs à la délibération du Conseil qui les approuve.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-054	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

e) Approbation de sorties d'inventaire :

L'Agent Comptable présente la liste de matériel obsolète de l'UFR de Médecine et du SCUIO-IP reprenant la liste des sorties d'inventaire : photocopieurs, machines à écrire, écrans, unité centrales, téléphone fax, clavier.

Le Président soumet ces sorties d'inventaire à la délibération du Conseil qui l'approuve.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-055	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

POINT 7 : POINTS JURIDIQUES :

a) Contrats de travail et conventions :

Le Secrétaire Général présente l'ensemble des conventions soumises pour informations aux membres du Conseil. Seule la convention entre l'UAG et la médecine du travail de Cayenne nécessite une délibération du CA.

Après une série de questions-réponses sur les conventions présentées, *le Président soumet la convention UAG - Médecine du travail de Cayenne à la délibération du Conseil qui l'approuve.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-056	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

Le Secrétaire Général présente le tableau des emplois, soit 41 contrats sur Budget d'Etablissement. Il précise que ce tableau est une émanation des logiciels GESPER & PAPAYE, respectivement logiciel de ressources humaines et de payes de l'établissement, conformément à la demande du Conseil. Ce tableau reprend la liste des contrats soumis pour information aux membres du Conseil, ainsi que 7 contrats supérieurs à 5 mois exclus de la délégation donnée au Président et qui nécessitent l'approbation du Conseil.

Après une série de questions-réponses, le Président soumet ces 7 contrats à la délibération du Conseil qui les approuvent.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-057	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

b) Proposition et approbation de la procédure relative aux conventions :

Le Secrétaire Général Adjoint présente le circuit permettant la validation des conventions soumises à l'approbation du Président de l'Université. Elles seront présentées pour avis à la Division des Affaires Générales et Juridiques (DAGJ), signées par le Président et la ou les partie(s) co-contractante(s), soumises à l'Agent Comptable pour autorisation et classées à la DAGJ.

Après une série de questions-réponses, le Président soumet à la délibération du Conseil la présente procédure, qui est approuvée.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-058	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

c) Proposition et approbation du règlement intérieur de l'achat public :

Le Secrétaire Général Adjoint, après avoir rappelé la réglementation, présente la notion de procédure adaptée et le règlement interne de l'achat public (RIAP) qui en découle. Ce règlement, sous la forme de 8 articles, concerne les règles du jeu à appliquer pour les achats de fournitures et de services d'un montant inférieur à 90.000€ et pour ceux de travaux inférieurs à 150.000€.

Le Secrétaire Général Adjoint présente d'autre part la proposition de création d'une cellule marchés publics composée comme suit : des 3 Vice-Présidents des CUR, 3 responsables administratifs des CUR adjoints au Secrétaire Général, 3 personnels du service technique (1 par pôle), 1 personnel du service juridique.

Après une série de questions-réponses, le Président soumet à la délibération du Conseil le présent RIAP et la proposition d'une création d'une cellule des marchés publics. Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-059	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

d) Election, sur proposition du CUR de la Guadeloupe, du Directeur du CRI-G :

Le Président procède à la lecture de la proposition du Conseil Universitaire Régional de la Guadeloupe, séance du 18 novembre 2004, transmise par le Vice-Président du CUR, Monsieur Didier BERNARD et qui stipule : « dans le respect de l'article 5 des statuts des Centres de Ressources Informatiques (CRI), j'ai l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur Paul SARLAT, Ingénieur de recherche 1^{ère} Classe, à la direction du Centre de Ressources Informatiques de la Guadeloupe. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le Conseil du CUR de la Guadeloupe (...) ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-060	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

e) Approbation de la modification du statut :

- Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'aide à l'Insertion Professionnelle des étudiants (SCUIO-IP) :

Madame BERCION, directrice du SCUIO-IP, procède à la présentation du statut de ce service et notamment ses différentes missions, son organisation, son fonctionnement et la composition de son Conseil.

Après une série de questions-réponses, le Président soumet au Conseil les présents statuts qui sont approuvés à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-061	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

- UFR Lettres et Sciences Humaines : département pluridisciplinaire de Saint-Claude et en conséquence, celle du statut de PUAG :

Le Vice-Président du CEVU présente le projet du Département Pluridisciplinaire de Lettres et Sciences Humaines nouvellement créé sur le site de Saint-Claude en Guadeloupe. Ce projet a été approuvé en sa séance du jeudi 14 octobre 2004 par le Conseil de la Faculté. L'article 6 qui stipule que « les sujets et les modalités d'examens sont identiques pour les différentes UE ou S/UE dispensées sur le pôle Martinique et sur le pôle Guadeloupe » soulèvent plusieurs interrogations des membres du Conseil. Cet article apparaît comme une restriction à la gestion administrative et pédagogique de ce département pour les uns, mais nécessaires pour d'autres.

Après un débat et une série de questions-réponses, le Président soumet ces statuts à l'approbation du Conseil.

La délibération nécessitant la majorité simple des membres du Conseil, cette proposition de statuts n'est pas validée.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-062	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	13
	Contre	06
	Pour	24

Le Président informe les membres du CA que ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Au vu du temps imparti, le Président propose de reporter deux points de l'ordre du jour, à savoir : la proposition et l'approbation des demandes d'associations pour un rattachement de leur siège social à l'PUAG et le point sur le Consortium Couperin.

POINT 8 : MOTION DE L'UFR SJE DE LA GUADELOUPE:

Monsieur MAURIN présente la motion de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques relatif à la réhabilitation des bâtiments, la construction du bâtiment de recherche et l'aménagement de l'espace de l'UFR. Il insiste sur les difficultés rencontrées par le personnel et les étudiants.

Le Président rappelle les obstacles rencontrés sur la réhabilitation des différents bâtiments du campus de Fouillole liées à la défaillance des entreprises sélectionnées. Il évoque d'autre part les différents problèmes de fonciers du site. La proposition est faite d'étudier le déplacement des préfabriqués (Maison de l'Etudiant) afin de dégager du foncier.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité ; le Président étant chargé d'en assurer le suivi.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-063	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES :

- Modification des projets CPER de la Guyane :

Le Vice-Président du CUR de la Guyane informe le Conseil des légères modifications apportées au projet CPER concernant le bâtiment prévu à la vie étudiante : augmentation de 150m² de la surface initialement prévue. Le projet CPER relatif au bâtiment de la recherche quant à lui est modifié dans son plan de financement, le CNRS souhaitant participer financièrement à hauteur de 100.000 €.

Le Conseil approuve ses modifications à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-064	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

- 2 Projets CPER de la Guadeloupe :

Le projet relatif à la modélisation mathématique de phénomènes liés à la dengue est présenté aux membres du Conseil avec un plan de financement en millions d'€ TTC de 0,069 dont Etat : 0,041, Ministère Recherche : 0,041 et FEDER :0,028.

Le projet relatif à la mise en place d'un réseau régional en mathématiques est présenté au membres du Conseil avec un plan de financement en millions d'€ TTC de 0,142 dont FEDER : 0.06106 (43%), FIDOM : 0,03969 (32%) et UAG : 0,03550 (25%).

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-065	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

Le Conseil examine rapidement quelques questions diverses dont le problème des transports en commun qui fait l'objet d'un communiqué des élus étudiants du Conseil d'Administration qui souhaitent attirer l'attention sur les difficultés de plus en plus marquées vécues par les étudiants du pôle Martinique en matière de transport et plus singulièrement concernant les dessertes Fort-de-France/Campus de Schoelcher et les dessertes intra-communales sur le territoire de la municipalité de Schoelcher.

Après quelques mots de conclusions, le Président lève la séance à 14h40.

A Pointe à Pitre, **jeudi 09 décembre 2004.**

Le Président de l'Université,

Alain ARCONTE